Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

PAYS DE TRONÇAIS

Annexe à la délibération n°2018-46 du 5 juillet 2018 du conseil communautaire

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

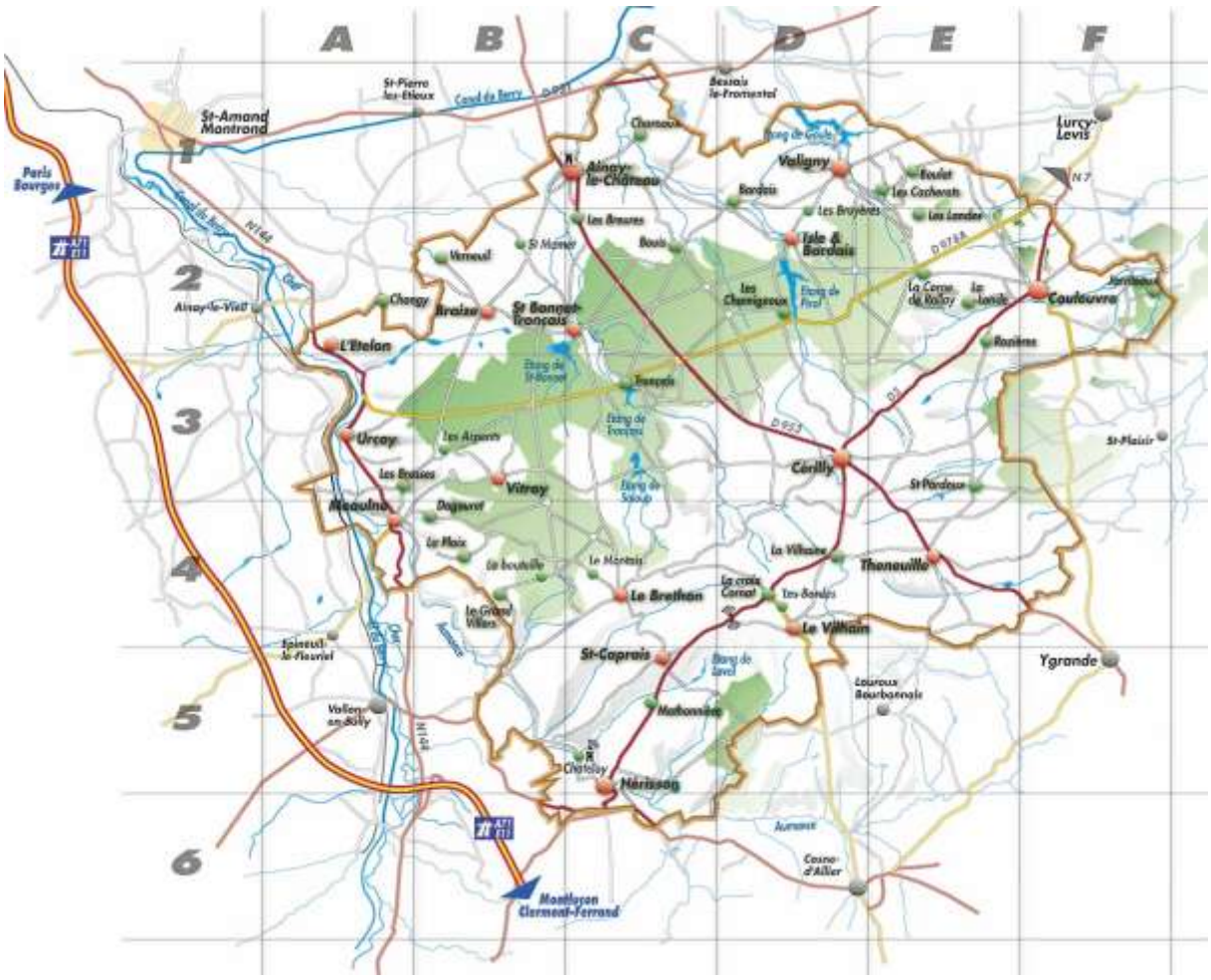

<u>Code Général des Collectivités Territoriales - Article L5211-39</u>

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier **(possibilité).**

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale **(obligation).**

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

SOMMAIRE

I - Exercice des compétences : avancement des projets et des actions en 2017 p 3
A – Rappel : les compétences de la communauté de communes p 3
B – Aménagement de l'espace et développement économique p 5
1 – Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) p 5
2 – Le contrat Auvergne + p 6
3 – Le contrat territoire Allier p 6
4 – Charte forestière de territoire - Forêt d'exception p 7
5 – Etude d'aménagement de bourg p 7
6 – Commission intercommunale d'accessibilité p 7
7 – La voie ferrée Bourges / Saint-Amand-Montrond / Montluçon p 8
8 – Habitat p 8
9 – Développement économique p 9
C – Développement culturel : Le Cube p 10
D – Protection et mise en valeur de l'environnement p 10
1 – Compétence « ordures ménagères » p 10
2 – Restauration entretien des berges de l'Aumance p 11
E – Compétence tourisme p 12
1 – L'office de tourisme p 12
2 – Le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique p 13
3 – L'appel à projet territoires d'excellence pleine nature p 14
4 – Le soutien aux évènements majeurs p 14
5 – Les forges de Tronçais p 15
6 - Restauration du petit patrimoine p 15
F – Enfance jeunesse p 16
1 – Les partenariats p 16
2 – Les transports p 16
3 – Oxygène p 16
G – La voirie p 16
H – L'école P 19

II – Fonctionnement de la communauté de communes p 22
A – Le conseil communautaire p 22
B – Le renforcement de la coopération intercommunale p 27
1 – Transferts de compétences à la communauté de communes p 28
2 – Attribution de compensation p 28
3 – Le FPIC et l'aide aux bâtiments communaux p 29
C – Le personnel de la communauté de communes p 29

III – Le compte administratif 2017 p 32
A – Les résultats 2017 du budget principal p 32
B – Le compte administratif 2017 du budget annexe « plate-forme bois » p 36
C – Les marchés publics conclus en 2017 p 36

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

I – Communauté de communes : exercice des compétences, bilan 2017.

A – Rappel : les principales compétences de la communauté de communes au 31/12/2017.

1) COMPETENCES OBLIGATOIRES

A – AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ; SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ET SCHEMA DE SECTEUR ;

- Définition de projets de territoires ;
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Constitution d'un « PAYS » en partenariat avec d'autres EPCI ;

B – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L.4251-17

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités et politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

C – AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.

D – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES.

2) COMPETENCES OPTIONNELLES

A) PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT.

- Conduite d'études, animation, réalisation d'opérations de restauration-entretien des berges et de la rivière Aumance.

B) POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE

- Définition et animation d'une charte architecturale et paysagère du Pays de Tronçais
- Etudes globales d'aménagement de bourg
- Aide à la lutte contre la précarité énergétique des logements
- Mise en œuvre d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat et de la procédure qui pourrait lui succéder

C) POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET ACTION, PAR DES OPERATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE, EN FAVEUR DU LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES.

- Aide aux propriétaires bailleurs privés qui conventionnent leurs logements avec l'ANAH.
- Aide aux propriétaires privés en faveur de la lutte contre l'habitat indigne et non-décent ; aide à l'autonomie et la rénovation énergétique.

D) CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE GOUDRONNEE

E) CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE

- Transport scolaire, écoles maternelles et primaires, restauration scolaire ; accueil périscolaire avant et après la classe.

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

G) ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Mise à disposition du minibus de la communauté de communes au profit des structures à vocation sociale du Pays de Tronçais (Centre Social Rural, Maisons de Retraite, CCAS) et des associations ayant leur siège dans le Pays de Tronçais.

H) CREATION ET GESTION DES MAISONS DE SERVICE AU PUBLIC

3) COMPETENCES FACULTATIVES

A) TOURISME :

- Etudes, construction, entretien et fonctionnement des équipements touristiques du centre de tourisme « champ fossé » à St-Bonnet-Tronçais, et du centre de tourisme « Les Ecossais » à Isle et Bardais.
- Réalisation d'équipements touristiques en forêt domaniale de Tronçais en partenariat avec l'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt.
- Mise en place d'un réseau de sentiers de randonnée sur le périmètre de la communauté conformément à la liste ci-annexée : diagnostic initial, étude des itinéraires, signalétique correspondante et promotion par un topo guide de randonnée du Pays de Tronçais.

B) SOUTIEN AUX EVENEMENTS TOURISTIQUES, SPORTIFS, CULTURELS :

- Oxygène la bulle verte, la boucle du Pays de Tronçais, le comice agricole, les journées universitaires de Hérisson, les Menus du Terroir, le triathlon de Tronçais.
- Aide aux associations à caractère culturel et / ou sportif portant un projet soutenus par des aides départementales et / ou régionales et / ou européennes.

C) POLITIQUE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE ET FAMILLE :

- Création ou soutien à la création d'une halte garderie itinérante sur le périmètre de la communauté de communes.
- Création ou soutien à la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) sur le périmètre de la communauté de communes.
- Mise en place d'actions d'animation de la jeunesse à l'échelle de la Communauté de Communes.

D) CONTRIBUTION AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER.

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

B – Aménagement de l'espace et développement économique.

Dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes adhère au syndicat mixte du pays de la vallée de Montluçon et du Cher. La cotisation s'élève à 15 235,10 € en 2017 : 12 695,75 € pour l'adhésion au syndicat mixte, 1 769,85 € pour la contribution au programme Leader et 769,50 € pour la contribution au SCOT.

1 – Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

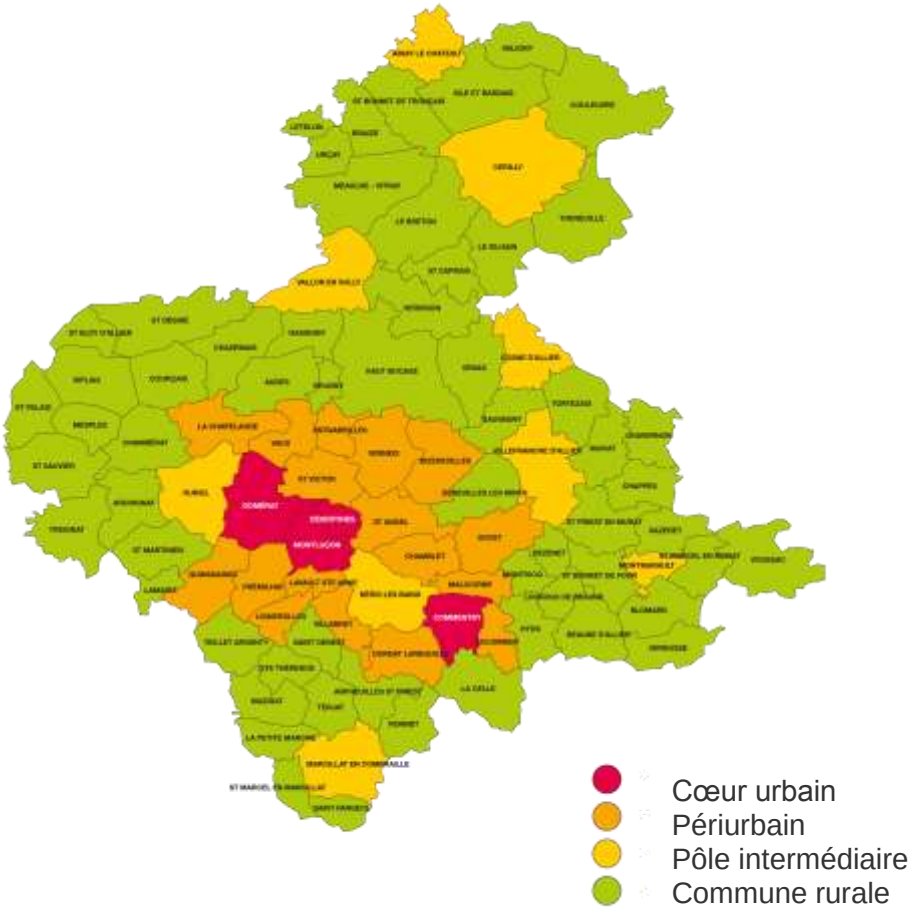

Après 6 ans d'élaboration, le SCOT a été approuvé le 18/03/2013. Il présente le projet d'aménagement et de développement durable, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

Pour l'essentiel, **ce document concerne l'agglomération montluçonnaise ainsi que les 4 communes dotées d'un document d'urbanisme : Hérisson, Meaulne et Saint-Bonnet-Tronçais qui ont un Plan Local d'Urbanisme (PLU), et Isle-et-Bardais qui a un Plan d'Occupation des Sols valant PLU**. En effet, le PLU doit se conformer aux objectifs du SCOT. Les 12 autres communes de la communauté de communes restent soumises à une norme supérieure au SCOT : le Règlement National d'Urbanisme.

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

Suite à la refonte du livre 1er du Code de l'Urbanisme, l'année 2017 a été consacrée à la révision partielle du SCOT. Les documents peuvent être consultés à l'adresse suivante : https://vallee2.fr/le-pays-en-actions/amenagement-services-a-la-population/scot/

Aux termes de l'article 136 de la loi Alur du 24 mars 2014, **les communautés de communes** et d'agglomération **sont devenues compétentes de plein droit en matière de PLU,** document d'urbanisme en tenant lieu, et carte communale, à l'issue d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi, soit **le 27 mars 2017**. Cependant, ce transfert automatique pouvait être bloqué si **au minimum 25 % des communes (4) représentant au moins 20 % de la population** (environ 1 540 habitants) s'y opposaient par délibération *ad hoc,* au plus tard 3 mois avant le 27 mars 2017. Toutes les communes se sont opposées à ce transfert automatique. En effet, en cas de transfert, la communauté de communes aurait dû assumer la mise à jour des PLU existants et, à terme, s'engager dans une démarche d'extension du PLU à l'ensemble des 15 communes. Cela aurait eu des conséquences financières, humaines et politiques lourdes à l'échelle de la communauté de commune (entre 140 000 et 215 000 €).

2 – Le contrat Ambition Région

Le contrat Ambition Région a été approuvé par le conseil communautaire lors de sa réunion du 19 avril 2017 et par la Commission permanente du Conseil régional le 18 mai 2017. Il comprend les actions suivantes :

Ordre de priorité	Année de Réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total HT	Autofinancement		Région (Contrat Ambition Régionale)		Département		Etat	
1	2017	ComCom Tronçais	Réhabilitation des écoles de Couleuvre - St Bonnet de Tronçais - Valigny	441 000,00 €	88 200,00 €	20,00%	97 440,00 €	22,10%	94 500,00 €	21,43%	160 560,00 €	36,41%
2	2018-2019	ComCom Tronçais	Réhabilitation de l'école de Hérisson	615 600,00 €	123 120,00 €	20,00%	123 120,00 €	20,00%	184 680,00 €	30,00%	184 680,00 €	30,00%
2	2018-2019	ComCom Tronçais	Forges de Tronçais (démolition et étude - tranche 1)	3 000 000,00 €	1 551 160,00 €	51,71%	269 840,00 €	8,99%	300 000,00 €	10,00%	700 000,00 €	23,33%
1	2017	Commune Cérilly	Un stade pour tous	348 000,00 €	69 600,00 €	20,00%	69 600,00 €	20,00%	90 000,00 €	25,86%	104 400,00 €	30,00%
TOTAL				**4 404 600,00 €**	**1 832 080,00 €**	**41,59%**	**560 000,00 €**	**12,71%**	**669 180,00 €**	**15,19%**	**1 149 640,00 €**	**26,10%**

3 – Le contrat territoire Allier.

Le contrat qui avait fait l'objet d'un avenant en fin d'année 2016 comportait les actions suivantes

CONTRAT				AVENANT			
Opération	cout HT	part CD03	%	Opération	cout HT	part CD03	%
Aménagement d'une plate-forme de stockage et d'arrosage des bois ronds	546 831,00	164 049,30	30	Aménagement d'une plate-forme de stockage et d'arrosage des bois ronds	546 831,00	164 049,30	30
Sécurisation du site des forges	141 522,33	42 456,70	30	Sécurisation du site des forges	141 522,33	42 456,70	30
Travaux dans les écoles	250 000,00	75 000,00	30	Travaux dans les écoles Couleuvre, Saint-Bonnet, Valigny	441 331,00	94 800,00	22
Equipement numérique des écoles	99 000,00	19 800,00	20				
TOTAL	1 037 353,33	301 306,00		TOTAL	1 129 684,33	301 306,00	

Ce contrat s'est terminé en 2017.

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

4 – La charte forestière de territoire – Forêt d'exception,

L'objectif du programme vise à permettre à Tronçais d'offrir une qualité d'accueil du public digne de son rang. Cela comprend :

- **l'accueil, l'information, l'orientation** (kiosque, signalétique directionnelle, signalétique d'information, abris, tables bancs) ;
- **la découverte de la flore et de la faune** (sentier accessible aux personnes à mobilité réduite sur une partie du périmètre de l'étang de Saint-Bonnet-Tronçais) ;
- **l'animation** en lien avec l'office de tourisme intercommunautaire de la vallée du Cœur de France.

Le programme « Forêt d'exception » associe l'ONF, la communauté de communes, les usagers de la forêt via les associations comme la Société des Amis de la Forêt de Tronçais, Allier Nature, les sociétés de pêche et de chasse, les partenaires institutionnels (Etat, Département, etc.).

L'année 2017 a été marquée par un important travail dans le cadre du dépôt de dossier au label forêt d'exception. La recherche du label a servi de catalyseur (cf. rapports d'activité précédents). Elle nous a donné un objectif clair : parvenir à une **gestion partagée de la forêt** en maintenant l'équilibre entre ses fonctions environnementales, sociales et économiques. Elle nous a donné un cadre : le contrat de projet. Et enfin, elle nous a donné une instance de gouvernance : le comité de pilotage. Celui-ci rassemble les représentants de tous les acteurs : Etat, ONF, collectivités locales, usagers, associations, professionnels de la filière bois. Désormais, les représentants de tous les usagers se parlent et avancent ensemble.

Le Comité National d'Orientation est venu se rendre compte sur place en janvier. Le 2 juin, le comité de pilotage s'est réuni pour valider le pré-projet de dossier de candidature. Fin juin, une délégation du comité de pilotage s'est rendue en forêt de Bercé dans la Sarthe afin de mieux cerner les attentes du comité de sélection. Le 6 septembre, la Présidente de la communauté de communes, le directeur de l'agence Berry Bourbonnais de l'ONF et le chef de l'unité territoriale de Tronçais sont allés soutenir la candidature de Tronçais au label forêt d'exception devant le comité de sélection à Paris. Fin décembre, l'arrêté portant attribution du label à la forêt domaniale de Tronçais pour une durée de 5 ans a été publié. Le dossier de candidature est disponible sur le site internet de la communauté de communes. La mise en œuvre du programme d'actions passe par la conclusion d'un nouveau contrat de projet entre l'ONF et la communauté de communes. Le dernier trimestre de l'année 2017 a été consacré à la préparation de ce contrat dans la perspective d'une approbation par les deux parties en 2018. Il y a près de 1 000 forêts domaniales en France, et seulement une quinzaine peuvent prétendre au label. Désormais, Tronçais a rejoint ce club très fermé. Elle est la seule forêt de toute la région Auvergne Rhône Alpes, avec le massif de la Grande Chartreuse, à obtenir cette distinction.

5 – Etude d'aménagement de bourg.

Depuis sa création, la communauté de communes a financé 11 études d'aménagement de bourg. Toutes les communes concernées en ont bénéficié.

6 – La commission intercommunale d'accessibilité.

Accessibilité des écoles

Le conseil communautaire a décidé de rendre accessible l'ensemble des écoles de chacune des communes : soit au minimum une classe par école. La mise en accessibilité des locaux comprend les cheminements extérieurs, l'accès au bâtiment et les sanitaires. Afin de lisser les investissements entre 2015 et 2018, tel que le rend possible la loi, un agenda d'accessibilité a été élaboré :

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

Année	**2015/2016**		**2016/2017**			**2017/2018**			
Groupe scolaire	Ainay	Meaulne	St-Bonnet	Couleuvre	Valigny	Braize	Hérisson	Le Brethon	Le Vilhain

Compte tenu des délais liés aux demandes de subvention et à la réalisation des travaux, le nouveau calendrier s'établit ainsi :

Année	**2017/2018**						**2018/2019**
Groupe scolaire	St-Bonnet	Couleuvre	Valigny	Braize	Le Brethon	Le Vilhain	Hérisson

Les écoles maternelle et primaire de Cérilly ont été mises en accessibilité depuis la fin d'année 2014, celles de Meaulne et Ainay-le-Château en 2015-2016.

7 – La voie ferrée Bourges / Saint-Amand-Montrond / Montluçon.

Pas de nouveauté par rapport à 2014.

8 – Habitat

a – Programme « habiter mieux ».

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) accorde, au titre des travaux, une aide forfaitaire de solidarité écologique (ASE) de 1 100 €, qui peut être majorée à due concurrence des aides accordées par les collectivités locales, dans la limite d'un plafond de 1 600 €. Sont éligibles à ce programme les ménages propriétaires occupants remplissant les conditions réglementaires de ressources (plus de 26 000 ménages sont éligibles dans le département représentant 26% des propriétaires occupants de l'Allier) et réalisant des travaux permettant une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement, attestée par une évaluation énergétique avant travaux et une évaluation projetée après travaux.

Lors de sa réunion du 18 juin 2015, le conseil communautaire a renforcé sa politique en faveur de l'habitat en instaurant les aides suivantes :

- aide à la lutte contre l'insalubrité et la dégradation des logements avec une aide de 5 % du montant des travaux plafonnés à 2 500 € / logement ;
- aide à l'autonomie et au maintien à domicile avec une aide de 10 % du montant des travaux plafonnés à 500 € / logement ;
- aide à la rénovation énergétique avec une aide forfaitaire de 1 000 € / logement contre 200 € actuellement ;
- aide à la sortie de vacance des logements situés en centre bourg avec une aide de 20 % du montant des travaux plafonnée à 2 000 € / logement ;

Ainsi, **le conseil communautaire a attribué 13 aides au titre de l'année 2017, pour un montant total de 12 500 €**. Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et non-décent, elle a attribué une aide de 5 993 €.

b – Primes pour la réhabilitation des façades et logements vacants.

Comme en 2014, il ne reste plus qu'un dossier à solder.

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

c – Adhésion à l'ADIL.

Lors de sa réunion du 4 février 2016, le conseil a décidé d'adhérer l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement, et particulièrement à sa mission « observatoire ».

9 –Développement économique (Cf. http://www.paysdetroncais.fr/ Economie)

a – conventionnement avec le Département pour les aides à l'immobilier d'entreprise.

La Loi NOTRe a attribué aux communautés la compétence de définir les régimes d'aides et d'octroyer les aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Cependant, le Département a exercé la compétence d'aide aux entreprises pendant de nombreuses années, via principalement des subventions à l'investissement. Dans le Pays de Tronçais, 3 entreprises ont bénéficié de ces aides de 2012 à 2014, pour un montant de 129 918 € (Gel Réunion, Chêne Bois, Fromagerie Déret). Ainsi, le Département jouait un rôle important auprès des entreprises. Afin de ne pas casser ce dispositif, le Département nous propose de mettre en place une délégation partielle d'octroi des aides à l'investissement des entreprises.

Cette délégation présente deux avantages majeurs :

- elle permet de mobiliser les financements du Conseil Départemental qui peut prendre en charge jusqu'à 90 % de l'aide accordée à l'entreprise par la communauté de communes et le Département ;
- elle permet à la communauté de communes de s'appuyer sur les services départementaux et les structures d'accompagnement (consulaires, agence…) en amont (détection, vérification de l'éligibilité, réunions, visites) et en aval des projets (évaluation de l'aide, avancement du programme…).

Une convention tripartite de financement (Communauté, Département, entreprise) précisant les participations respectives sera alors établie projet par projet. Le Département s'engage à mettre en œuvre la délégation qui lui est consentie conformément au dispositif adopté par la Communauté. Le Département est chargé notamment :

- d'instruire les demandes d'aides formulées par les bénéficiaires éligibles au dispositif, qu'elles soient déposées directement par ces derniers ou transmises par les structures d'accompagnement ou par la Communauté de communes,
- d'attribuer et de verser les aides aux bénéficiaires selon les conditions prévues dans les conventions d'attribution des aides,
- d'assurer la légalité des aides (respect des plafonds maximum autorisés, participation au bilan annuel des aides économiques réalisé par la Région à destination de la Commission Européenne), ainsi que la veille juridique relative aux aides d'Etat,
- d'animer le dispositif en informant les services concernés de toute demande ou projet en cours sur le territoire et de l'avancement des dossiers, en émettant des propositions d'évolution, en organisant un comité technique annuel, en élaborant en accord avec la Communauté les outils et modes de communication adéquats auprès des entreprises et bénéficiaires de l'aide (supports, logos, notifications…).

b – conventionnement avec la Région pour les aides aux très petites entreprises disposant d'un point de vente.

La loi NOTRe confère aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

matière. La Région Auvergne Rhône-Alpes a établi à cette fin un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de ces différentes interventions. Le Conseil régional est seul compétent depuis le 1er janvier 2016 pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région.

Cependant, dans le cas des aides aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente, la Région intervient seulement si la communauté de communes, à travers son budget ou les fonds européens Leader, apporte un cofinancement de 10 % de l'assiette éligible, en complément de la Région.

Pour ne pas priver les quelques entreprises de notre territoire qui pourraient prétendre à ces aides, le conseil communautaire a approuvé la convention pour la mise en œuvre des aides économiques dans le cadre de la loi NOTRe avec la Région. Cette convention permet à l'inverse à la communauté de communes d'autoriser la Région à subventionner les projets d'immobilier d'entreprise, comme cela a déjà été fait avec le Département.

L'aide de la communauté de communes est fixée à 10 % des dépenses éligibles.
Le plancher de subvention régional est fixé à 500 €. Le plafond de subvention régional est fixé à 3 000 € soit un maximum de 30 000 € de dépenses HT. L'aide de la communauté de communes doit être cumulée avec un cofinancement de la Région. Plus largement, l'aide peut être cumulée avec d'autres aides publiques (Fonds Européens, Etat, Collectivités).

c – Le renouvellement du soutien aux organismes d'accompagnement des entreprises.

Le 30 novembre 2015, le conseil avait approuvé l'adhésion, au titre de l'année 2015, à la Mission locale qui remplit une mission de service public pour l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Le conseil a renouvelé cette adhésion pour l'année 2017, lors de sa réunion du 28 septembre 2017 (2 692 €).

Lors de sa réunion du 30 novembre 2015, le conseil communautaire avait approuvé l'adhésion de la communauté de communes à Montluçon Initiative, et désigné la Présidente pour y siéger. Il s'agit d'une plateforme d'initiative locale, adhérente de France Initiative, 1er réseau d'accompagnement et de financement de la création d'entreprise qui regroupe, aujourd'hui, plus de 250 plateformes en France. Elle est composée de chefs d'entreprises bénévoles et de partenaires techniques qui apportent leur aide aux futurs créateurs et repreneurs d'entreprises. Le montant de la cotisation s'élève à 250 € / an.

C – Développement culturel.

Suite à la réhabilitation du studio de répétition « Le Cube » à Hérisson, le bâtiment a été vendu, par l'intermédiaire d'un contrat crédit-vendeur, à la compagnie de théâtre La Belle Meunière, pour un montant de 119 000 €. Cette compagnie y crée des spectacles et des décors (cf. rapports d'activité 2009 et 2010). **La compagnie rembourse le crédit-vendeur à la communauté de communes à raison de 5 000 € / an.**

D – Protection et mise en valeur de l'environnement.

1 – Compétence « ordures ménagères ».

a – Collecte et reversement de la REOM et de la TEOM.

Depuis le 1er janvier 2010, la communauté de communes perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les habitants de L'Etelon, Urçay, Meaulne - Vitray et la redevance ordures ménagères payée par les redevables des 12 autres communes.

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

Concrètement, les syndicats de collecte et de traitement des ordures ménagères continuent à définir leurs tarifs et votent le montant des recettes dont ils ont besoin pour faire fonctionner le service. **La communauté de communes prélève ce produit et leur reverse intégralement.** C'est le principe de représentation substitution qui s'est appliqué.

En 2017, la communauté de communes a reversé aux SICTOM de Cérilly, au SIROM du secteur de Lurcy-Lévis et au SMIRTOM du Val de Cher, la redevance et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qu'elle a perçues auprès des usagers du territoire, soit 775 174,13 €.

b - La dissolution du SIROM de Lurcy-Lévis.

L'arrêté préfectoral n°3185/2016 du 5 décembre 2016 a porté création de la communauté d'agglomération « Moulins Communauté », par fusion de la Communauté d'agglomération de Moulins, de la Communauté de communes du pays de Lévis en Bocage Bourbonnais et de la Communauté de communes du pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise, avec extension aux communes de Dornes et Saint Parize en Viry situées dans le département de la Nièvre. En vertu de l'article L.5216-7 du code général des collectivités territoriales, la création de Moulins Communauté a valu retrait du SIROM du secteur de Lurcy-Lévis des communes membres de cette nouvelle communauté d'agglomération. Ainsi, le SIROM du secteur de Lurcy-Lévis qui couvrait 8 communes dont 6 appartenaient à la communauté de communes du pays de Lévis en Bocage Bourbonnais, s'est trouvé maintenu désormais avec deux membres :

- notre communauté de communes sur le seul périmètre de l'ancienne commune adhérente (Couleuvre) ;
- la communauté du Bocage bourbonnais sur le seul périmètre de l'ancienne commune adhérente (Franchesse) ;

Le périmètre trop restreint du SIROM de Lurcy-Lévis ne lui permet pas d'assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères dans des conditions satisfaisantes d'où l'intérêt de la communauté de communes du pays de Tronçais de confier cette collecte et ce traitement à un établissement public de coopération intercommunale disposant d'une surface humaine, financière et technique suffisante. Dans ce contexte, lors de sa réunion du 6 février 2017, le conseil communautaire a demandé le retrait de la communauté de communes du Pays de Tronçais du SIROM du secteur de Lurcy-Lévis à compter du 31 décembre 2017 et a sollicité l'extension du périmètre du SICTOM du secteur de Cérilly à la commune de Couleuvre à compter du 1er janvier 2018.

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

2 – Restauration entretien des berges de l'Aumance et la compétence GEMAPI.

a – L'Aumance.

Lors de sa réunion du 30/11/2015, le conseil a approuvé une convention triennale de financement (2016-2017-2018) avec la communauté de communes de la région de Montmarault et les autres EPCI partenaires. Il s'agit de financer un poste de technicien de rivière, cet agent sera chargé de préparer le programme de travaux.

Par cette convention, la communauté de communes du Pays de Tronçais s'engage à verser **952 € / an** à la communauté de communes de la région de Montmarault (la répartition des cotisations entre EPCI se fait à partir du coût du poste (30 000 €), déduction faite des subventions de l'Agence de l'eau et du Département (24 000 €). Les 6 000 € restants sont répartis entre les EPCI en fonction de leur population.

b – La GEMAPI.

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 attribue la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) aux communes. Cependant, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, donc la communauté de communes, exercent cette compétence en lieu et place de leurs communes membres, à compter du 1er janvier 2018 (article 76 de la Loi NOTRE du 7 août 2015). La compétence GEMA recoupe largement l'action menée dans le cadre de la restauration des berges de l'Aumance. Elle comprend :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau. Cela peut être par exemple l'entretien du lit, des berges et de la ripisylve **comme il est prévu de le faire dans le cadre du contrat Œil Aumance** avec l'Agence de l'eau, le Département et les EPCI voisins (délibération 2015-112 du 30/11/2015) ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La prévention des inondations (PI) recouvre **la défense contre les inondations**. Celle-ci est assurée au moyen d'un « système d'endiguement » ou « d'aménagements hydrauliques », voire par une combinaison des deux. Le décret n°2016-526 du 12 mai 2015 identifie un gestionnaire unique des ouvrages de prévention des inondations et fixe la nature de ses obligations et l'étendue de sa responsabilité. Ainsi, **tous les ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations sur le territoire de la communauté de communes, seront gérés et exploités par cette dernière dans le cadre de la GEMAPI**. Le gestionnaire doit s'acquitter de 3 catégories d'obligations : **des obligations de surveillance, d'entretien et d'études**.

Deux ouvrages étaient potentiellement identifiés pour relever de cette compétence : le barrage de l'étang de Pirot et la digue d'Urçay. Après échanges avec les services de l'Etat, il est apparu qu'aucun de ces deux ouvrages ne joue un rôle réel dans la prévention des inondations. Par conséquent, le volet PI de la compétence GEMAPI demeure plus théorique que réel pour la communauté de communes.

E – Compétence tourisme.

L'action de la communauté de communes s'articule autour de 3 axes :

- renforcer la qualité de l'accueil en forêt domaniale ;
- requalifier les infrastructures d'hébergement et des bases de loisirs ;
- améliorer l'animation, la coopération des acteurs et la gestion des équipements.

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

1 – L'office de tourisme.

Bras armé de la communauté de communes pour l'animation, l'office de tourisme assume les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique adaptées à son classement. Son intervention s'effectue dans le cadre d'une convention d'objectifs qui a pris effet le 1er janvier 2010.

En 2017, l'office de tourisme a bénéficié d'une **subvention de 65 000 €** de la part de la communauté de communes, subvention à laquelle s'ajoute la prise en charge du loyer, des photocopies, des fluides, et des recettes générées par la vente des publications de la communauté de communes (Guide découverte, Topoguide, carte IGN, dépliant VTT). Les relations entre l'office de tourisme (association loi 1901) et la communauté de communes sont régies par une convention d'objectif annuelle.

Lors de sa réunion du 28 septembre 2017, le conseil communautaire a approuvé la création d'un « Office de Tourisme Intercommunautaire de la Vallée du Cœur de France » sous forme associative afin de permettre le regroupement des structures d'accueil, d'information et de promotion touristique des EPCI composant le territoire du PETR. L'OTI regroupe les anciens offices de tourisme de Montluçon, de Marcillat-en-Combraille et du Pays de Tronçais. Il inclut également la communauté de communes du Val de Cher. L'OTI prend la suite de l'office tourisme Aumance Tronçais à compter du 1er janvier 2018, et la communauté de communes lui versera une subvention annuelle de 50 017,50 € soit une contribution moyenne par habitant de 6,50 €.
Son budget de fonctionnement s'élève 731 000 € (dont masse salariale 589 000 €) et son budget d'investissement s'élève à 320 000 € sur 3 à 4 ans (dont 120 000 € en 2018)

2 – Le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique possède les centres de vacances de Champ Fossé (Saint-Bonnet-Tronçais) et Les Ecossais (Isle-et-Bardais), qui enregistrent environ 15 000 nuitées par an. Il est également propriétaire des bâtiments occupés, jusqu'en janvier 2015, par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), à Tronçais et désormais par le CAP Tronçais. En 2017, la communauté de communes a versé une **subvention de 108 000 € au SMAT**.

Pour des raisons juridiques (suppression de la clause de compétence générale et incertitude sur l'avenir des départements) et pour des raisons financières, le Département a engagé une réflexion sur la suppression des SMAT. Le Département rejoint ainsi la volonté de l'Etat, qui depuis la création des communautés de communes a toujours incité à la fusion des SMAT et des communautés de communes, notamment à Tronçais où les deux périmètres coïncident. Depuis le milieu des années 2000, **la subvention départementale se réduit comme peau de chagrin** :

2006	2011	2016
358 063 €	212 425 €	73 850 €

Le Département a proposé deux options :

- dissolution du SMAT en 2018 et transfert de ses équipements à la communauté de communes avec une dotation départementale de 394 370 € dans le cadre du contrat d'aménagement touristique, d'une durée de 4 ans, avec un taux d'intervention moyen de 50 %, qui peut aller jusqu'à 80 %. Les projets devront être engagés avec le 31/12/2020 ;
- maintien du SMAT avec **une dotation départementale qui va continuer à fondre** à un rythme annuel de – 10 % :

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

2018	2019	2020	2021
59 600 €	53 640 €	48 276 €	43 448 €

Par conséquent, **la communauté de communes va devoir augmenter d'année en année sa contribution** pour permettre au SMAT d'équilibrer son budget.

La Présidente a organisé une visite du camping de Champ Fossé et des locaux loués au Cap Tronçais le 6 juillet 2017 afin que les conseillers disposent d'une meilleure connaissance de ces équipements, même si tous n'ont pas été visités (camping des Ecossais, gîte de groupe de la ferme de l'Etang). Les équipements du SMAT sont les suivants :

SAINT-BONNET-TRONCAIS :

- → **(Champ Fossé) :** 10 gîtes, Camping (100 places), Piscine, Toboggan, Aire de jeux, Tennis, Parking ;
- → **CAP Tronçais** : 2 bâtiments d'hébergement, 1 restaurant, 3 salles d'activité, 2 salles de réunion, 1 maison cantonnière ;
- → **25 hectares de terrain derrière les forges (en cours de vente)**

ISLE-ET-BARDAIS (Les Ecossais) : 7 gîtes, 8 chalets, Camping (70 places), Tennis, Poste de secours, Sanitaires de la plage.

La valeur nette de l'actif s'élève à 4 064 608 €.

Dans ce contexte, lors de sa réunion du 20 décembre 2017, le conseil communautaire a approuvé la dissolution du SMAT et la reprise de ses équipements, avec effet au 1er janvier 2019. Il a approuvé la réalisation d'un diagnostic des équipements du SMAT à reprendre ainsi que des campings municipaux, avec définition du positionnement commercial et du mode de gestion le plus adapté.

3 – L'appel à projet territoires d'excellence pleine nature.

La Région a lancé un Appel à manifestation d'intérêt sur la thématique du tourisme de pleine nature à destination de territoires organisés voulant prétendre à être reconnus comme Territoire d'excellence Pleine nature.

Un Territoire d'excellence Pleine nature désigne une destination touristique organisée qui développe une offre sportive, touristique et de loisirs complète, ciblée sur la pratique des sports et loisirs de nature.

Les territoires sélectionnés dans le cadre de cet appel à projet vont bénéficier d'aides régionales pour développer leurs projets liés aux activités de pleine nature. Chaque projet d'équipement pourra être financé à hauteur de 30 % sur une base subventionnable de 1 500 000 €. De même, les études seront financées à hauteur de 50 % sur une base subventionnable de 40 000 €.

Lors de sa réunion du 6 juillet 2017, le conseil communautaire a décidé d'autoriser le PETR de la vallée de Montluçon et du Cher a déposer une candidature pour l'ensemble du territoire. Chaque communauté reste ensuite maître d'ouvrage de ses investissements.

4 – Le soutien aux évènements majeurs.

Comme chaque année, la communauté de communes a financé la Boucle de Tronçais (5 902 €), le triathlon de Tronçais et un championat de France (3 000 €), le Festival de musique en Bourbonnais (1 000 €), l'Association des amis des pèlerins de Saint-Jacques (250 €), les Routes du Bourbonnais (1 000 €), le Footsbarn Théâtre pour Hérisson en fête (500 €)

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

Par ailleurs, dans le cadre de sa compétence « Aide aux associations à caractère culturel et / ou sportif portant un projet d'intérêt communautaire », la communauté de communes a attribué une aide de 500 € à l'association DomaineM pour son action en faveur du développement culturel dans le Pays de Tronçais. En outre, la radio Info Tronçais a bénéficié d'une subvention de 1 000 €

Pour mémoire, sont d'intérêt communautaire les projets d'associations à caractère culturel et / ou sportif, dont le projet est déclaré éligible aux aides régionales par le conseil culturel territorial et / ou aux aides européennes par le groupe d'action locale. Lors da sa réunion du 26 mai 2016, le conseil communautaire a précisé comme suit les modalités d'aides financières aux associations comme suit :

- enveloppe annuelle de 6 000 € (montant maximal) ;
- liste de pièces à fournir obligatoirement par l'association : le descriptif détaillé de la manifestation : objectifs, nombre prévisionnel et provenance des participants, dates et lieux ; le budget prévisionnel en dépenses et en recettes faisant apparaître les partenaires financiers, la part d'autofinancement et le montant de l'aide sollicitée auprès de la communauté de communes ; le bilan financier de la précédente édition le cas échéant ; le récépissé de déclaration de l'association en Préfecture ; un relevé d'identité bancaire ; le compte de résultat de l'année n-1 de l'association, faisant apparaître la trésorerie disponible ;
- rédaction systématique d'un accusé de réception suite au dépôt des demandes ;
- date limite de dépôt de la demande avant le 28 février de l'année ;
- réunion de la commission durant la 1ère quinzaine de mars afin d'examiner les dossiers et émette ses propositions au conseil communautaire.

5 - Les forges de Tronçais.

Les forges de Tronçais constituent le site emblématique de l'histoire économique du territoire (cf. rapports d'activité 2009 et 2010). Les forges ont été acquises le 4 octobre 2011.

Le 20 octobre 2015, les élus communautaires ont visité le site puis ont décidé de faire procéder à la mise en sécurité du site (clôture et fermeture), ainsi qu'au nettoyage des nombreux déchets (bois, plastique, métal, etc.) qui jonchent le site. Ces travaux ont été réalisés en juin 2016 par l'entreprise BOUDOT TP, pour un montant de 282 853,20 € TTC subventionnés à 80 % (Etat, Département et Europe).

Lors de sa réunion du 2 décembre 2016, le conseil communautaire a autorisé la Présidente à engager les négociations avec les candidats à l'acquisition de tout ou partie du site des forges de Tronçais. Elle s'est appuyée sur les évaluations domaniales des 7 juillet 2016, 31 août 2016 et 19 décembre 2016. L'acquisition des forges par la communauté de communes, en 2011, répondait à la nécessité d'agir sur ce site emblématique du territoire, laissé à l'abandon par ses propriétaires depuis de nombreuses années. En l'absence d'initiative privée, l'intervention de la communauté de communes, avec le soutient financier de l'Etat, du Département et de l'Europe, a permis de sécuriser le site, et de le dépolluer en grande partie, le rendant ainsi plus attractif pour d'éventuels investisseurs. Cependant, la communauté de communes n'a pas vocation à conduire un projet économique de reconversion des bâtiments industriels situés entre le canal et la ligne forestière du Vieux Morat. Or, la société PIM PARTICIPATIONS souhaite développer sur le site un projet bois énergie (stockage de bois, production de granulés bois) qui s'accompagnera de créations d'emploi. Dans ce contexte, le conseil communautaire a décidé, lors de sa réunion du 23 mars 2017, de vendre la partie industrielle récente des forges de Tronçais (bâtiments et terrains situés entre le canal et la ligne forestière du Vieux Morat, parcelles B 708, B 765, B 1290 partiellement, B 729, B 1102, B 1103, B1104, B1106, B 1107 à la société PIM PARTICIPATIONS, dont le siège social se situe à La Pacaudière 03360 BRAIZE, n° SIRET 421 305 210 00054, pour un prix de 88 000 €.

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

6 – Restauration du petit patrimoine.

En 2017, il n'y a pas eu de chantier dans ce domaine

F – Enfance jeunesse.

1 – Les partenariats de la communauté de communes.

L'intervention de la communauté de communes se concrétise par un partenariat avec 2 structures, dans le cadre du contrat enfance jeunesse 2014-2017 :

- le **centre social de Meaulne** pour le Relais Assistantes Maternelles (RAM) dont dépendent 13 des 16 communes, et les actions d'animation de la jeunesse ;
- le **centre social de Lurcy-Lévis** pour le RAM dont dépendent les communes de Couleuvre, Valigny et Isle-et-Bardais ;

En 2016, la communauté de communes avait versé 4 788,00 € au Centre Social du Pays de Lévis. Le Centre social du Pays de Tronçais n'avait pas déposé de demande de versement mais il s'est rattrapé en 2017 en demandant le paiement de 28 825,93 €. Lors de sa réunion du 20 décembre 2017, le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de la convention de partenariat avec le centre social de Meaulne pour un an et avec le centre social de Lurcy-Lévis pour 3 ans.

2 – Les transports.

a – La jeunesse.

La communauté de communes met à disposition des associations (en priorité les associations intervenant en faveur de l'enfance jeunesse) deux minibus de 9 places. Ces véhicules sont mis à disposition gratuitement. Il suffit seulement de payer le carburant consommé. Les minibus parcourent en moyenne **20 000 kilomètres** / an et répondent à un vrai besoin.

b – Les Restos du Cœur.

L'association locale Les Restos du Cœur utilise **deux demi-journées par semaine**, pour assurer le transport des bénéficiaires ne pouvant pas se déplacer par leurs propres moyens.

3 – Oxygène.

Comme chaque année, la communauté de communes a organisé **Oxygène**. Cette manifestation est destinée aux élèves des écoles maternelles et primaires, ainsi qu'aux élèves des collèges. La manifestation s'est déroulée, en mai 2017, et près de **800 enfants ont été accueillis en forêt de Tronçais.** La communauté de communes a pris en charge le transport des enfants, les récompenses, la présence d'une équipe de 4 secouristes et les plateaux repas des secouristes. La manifestation a coûté **12 273,80 € subventionnés à 70 % par le conseil départemental.**

G – La voirie.

Depuis le 1er avril 2013, la communauté de communes exerce la compétence voirie. Elle intervient sur toutes les voies communales ou rurales revêtues et ouvertes à la circulation du public, soit **470 kilomètres**. En matière de fonctionnement, il s'agit des dépenses de bouchage des nids de poule, de broyage, de marquage au sol. Selon les communes, ces travaux sont réalisés en régie ou bien dans le cadre de marchés publics avec des entreprises. **Les charges de fonctionnement liées à la voirie (salaire des personnels, fournitures, prestations réalisées par les entreprises (broyage, fauchage, petit entretien), contribution au syndicat de voirie) s'élèvent, en 2017, à 484 457,92 €**.

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

En matière d'investissement, la communauté de communes a réalisé les dépenses suivantes en 2017 :

COMMUNES	FOSSES	VOIRIE	TOTAL
AINAY LE CHÂTEAU	REGIE	51 713,41	51 713,41
BRAIZE	23 314,02	0	23 314,02
CERILLY	REGIE	117 372,98	117 372,98
HERISSON	REGIE	6 012,00	6 012,00
ISLE ET BARDAIS	10 675,01	54 087,28	64 762,29
LE BRETHON	0	20 779,94	20 779,94
LETELON	4 847,50	12 604,33	17 451,83
LE VILHAIN	13 568,76	0	13 568,76
MEAULNE	6 180,96	29 951,39	36 132,35
ST BONNET TRONCAIS	8 467,51	39 039,02	47 506,53
ST CAPRAIS	7 407,51	0	7 407,51
URCAY	7 715,01	0	7 715,01
VITRAY	4 600,00	0	4 600,00
TOTAUX	**86 776,28**	**331 560,35**	**418 336,63**

COMMUNE	MATERIEL	TAUX	COUT
BRAIZE	Broyeur d'accotement	100 %	10 200,00
CERILLY	Participation tractopelle Participation tondeuse Participation fourgon	17 %	20 720,89
HERISSON	Broyeur d'accotement	100 %	10 500,00
Le BRETHON	Participation tracteur Broyeur d'accotement	71 % 100 %	28 400,00 9 600,00

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

MEAULNE	Fonds concours remorque Broyeur d'accotement Lame à neige	50 % 100 % 100 %	1 288,62 14 280,00 9 600,00
SAINT BONNET	Participation tracteur	28 %	13 120,29
THENEUILLE	Broyeur d'accotement Participation tracteur	100 % 19 %	7 623,96 8 881,91
TOTAL			**134 215,67**

*Pour les communes de Couleuvre, Theneuille et Valigny, les dépenses de voirie se traduisent par une contribution au syndicat de voirie d'Ygrande. Il s'agit donc d'une dépense de fonctionnement.

SYNDICAT D'YGRANDE	Cotisation	Entretien	Travaux	TOTAL
COULEUVRE	6 280,40	24 425,39	22 430,00	**53 135,79**
THENEUILLE	4 191,18	16 819,40	10 000,00	**31 010,58**
VALIGNY	5 432,00	15 880,80	10 000,00	**31 312,80**
TOTAL	15 903,58	57 125,59	42 430,00	**115 459,17**

Pour financer ces dépenses, **la communauté de communes bénéficie d'une attribution de compensation versée par les communes** (cf. ci-après), de subventions, et elle utilise ses fonds propres.

Lors de sa réunion du 6 février 2017, le conseil communautaire a **approuvé le règlement de la voirie communautaire** qui énonce les dispositions administratives et techniques de gestion de la voirie communautaire, ainsi que les Modalités de gestion de la compétence voirie entre la communauté de communes et les communes. Le document est téléchargeable sur le site Internet de la communauté de communes : http://www.paysdetroncais.fr/ menu Les actions / voirie.

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

H – Les écoles.

Ainay-le-Château	école maternelle
	école élémentaire
Braize	école élémentaire
Cérilly	école maternelle Les Tourterelles
	école élémentaire Charles Louis Philippe
*Couleuvre**	*école maternelle (SIRP - RPI avec Valigny)*
	école élémentaire
*Hérisson**	*école maternelle*
Le Brethon	école élémentaire Jean-Charles Varennes
Le Vilhain	école maternelle
Meaulne	école maternelle et élémentaire
Saint-Bonnet-Tronçais	école maternelle
	école élémentaire (RPI avec Braize)
*Valigny**	*école élémentaire*

Les écoles de Couleuvre / Valigny et de Hérisson sont mentionnées pour information. Leur gestion ne relève pas de la communauté de communes mais du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Couleuvre Valigny d'une part, et du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Hérisson - Louroux Hodement – Venas d'autre part. La communauté de communes est représentée par des délégués au sein du comité syndical du SIRP. La communauté de communes n'aurait à gérer ces écoles directement que si ces SIRP venaient à être supprimés.
Au total, en 2017, **470 élèves sont scolarisés en maternelle et élémentaire dans le Pays de Tronçais**. En 2017, la communauté de communes a dépensé 1 659 472,47 € pour les écoles.

1 – Les travaux.

Depuis le 1er avril 2013, la communauté de communes exerce la compétence école. Elle intervient sur toutes les écoles, y compris celles de Couleuvre, Valigny et Hérisson. En matière d'investissement, la communauté de communes a réalisé, en 2016, les dépenses d'investissement suivantes :

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

COMMUNES	Dépenses d'investissement (travaux, mobilier, informatique) en €
AINAY	50 487,81
BRAIZE	22 827,80
CERILLY	87 565,65
COULEUVRE	5 248,83
HERISSON	3 127,92
LE BRETHON	53 037,31
LE VILHAIN	44 718,99
MEAULNE	28 920,30
ST BONNET	5 516,10
VALIGNY	3 717,34
TOTAL	**305 168,05**

2 – Le fonctionnement.

L'année 2017 a marqué la 3ème année de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

La communauté de communes assume également les charges de fonctionnement liées à l'école (salaire des personnels, fournitures). En 2017, elle a dépensé 1 354 304,42€.

Pour financer ces dépenses, **la communauté de communes bénéficie d'une attribution de compensation versée par les communes** (cf. ci-après), de subventions, et elle utilise ses fonds propres.

3 – Le retour à la semaine de 4 jours.

Suite à la parution du Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, les parents d'élèves du territoire et les conseils d'école réunis en juin 2017, ont exprimé le souhait de revenir à la semaine de 4 jours. Une manifestation de parents d'élèves a même eu lieu lors du conseil communautaire du 6 juillet 2017 pour faire pression sur les élus.

Le 6 juillet 2017, le conseil communautaire a pris l'engagement de consulter toutes les familles. Un questionnaire leur a été transmis en septembre 2017. Le résultat est sans appel : 85 % des parents souhaitent le retour à 4 jours mais ils expriment une forte demande pour la mise en place d'un accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances. Cette demande a été confirmée par l'envoi d'un second questionnaire plus détaillé.

La commission Ecole de la communauté de communes, avec l'appui de la directrice d'ALSH, a engagé une étude de faisabilité relative à l'ouverture d'un accueil de loisirs extrascolaire.

En vertu du principe d'adaptabilité du service public, le conseil communautaire a décidé, lors de sa réunion du 20 décembre 2017, de revenir à la semaine de 4 jours et de solliciter le

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

transfert de la compétence accueil de loisirs extrascolaire afin de proposer ce nouveau service à la rentrée de septembre 2018.

L'accueil de loisirs extrascolaire sera ouvert le mercredi en période scolaire et pendant toutes les vacances scolaires, de 7 h 30 à 18 h 30, soit 109 jours par an. Il sera installé à Saint-Bonnet-Tronçais.

Cette décision répond à la demande des familles tout en proposant aux agents une solution permettant de maintenir leur temps de travail. Il faut savoir, en effet, que le retour à la semaine de 4 jours engendre une profonde réorganisation des services de la communauté de communes puisqu'il se traduit par la suppression de près de 5 000 heures de travail pour les agents des écoles (suppression du mercredi et des TAP, donc réduction du temps de travail pour les ATSEM, les agents d'entretien, la directrice de l'ALSH périscolaire, etc.).

4 – Le soutien aux réseaux ruraux d'Education.

Lors de sa réunion du 20 décembre 2017, le conseil communautaire a approuvé les conventions relatives au Réseau Rural d'Education de Cérilly et de Cosne d'Allier. Par ces conventions, la communauté de communes s'engage à participer financièrement au fonctionnement des RRE.

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

II – Fonctionnement de la communauté de communes.

A – Le conseil communautaire.

Le conseil communautaire a tenu **7 réunions**. Les comptes-rendus des réunions du conseil communautaire sont accessibles, en ligne, sur le site : http://www.paysdetroncais.fr/ (rubrique « COM DE COM / Publications / Délibérations). Voici la liste des délibérations de l'année 2017 :

DATE	DELIBERATION	OBJET
06/02/2017	D2017-01	Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017
06/02/2017	D2017-02	Travaux dans les écoles de Couleuvre, St Bonnet et Valigny: annulation de la demande de subvention départementale au titre des bâtiments communaux et demandes de subvention au titre du Contrat des Territoires et du Département de l'Allier
06/02/2017	D2017-03	Travaux dans les écoles de Couleuvre, St Bonnet et Valigny: demande de subvention auprès de la Région
06/02/2017	D2017-04	Travaux dans les écoles de Braize, Le Vilhain, Le Brethon, demandes de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département
06/02/2017	D2017-05	Oxygène 2017 - demande de subvention d'aide départementale
06/02/2017	D2017-06	Mise en place du régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP)
06/02/2017	D2017-07	Programme "Habiter mieux" - attribution d'une aide à Mme Arlette AUMONT
06/02/2017	D2017-08	Aide aux propriétaires privés en faveur de la lutte contre l'habitat indigne et non-décent
06/02/2017	D2017-09	Règlement de la voirie de la communauté de communes du Pays de Tronçais
06/02/2017	D2017-10	Avenant aux conventions de mise à disposition de services des communes de Cérilly, Hérisson, Meaulne et Theneuille
06/02/2017	D2017-11	PLU Intercommunal
06/02/2017	D2017-12	Adhésion de la communauté d'agglomération Montluçon Communauté au SICTOM de la région Montluçonnaise
06/02/2017	D2017-13	Retrait de la communauté de communes du SIROM du secteur de Lurcy-Lévis et demande d'extension du périmètre du SICTOM du secteur de Cérilly à la commune de Couleuvre
06/02/2017	D2017-14	Orientations budgétaires 2017
06/02/2017	D2017-15	Travaux dans les écoles - opération 15-04, avenants aux lots plâtrerie-peinture sols souples
06/02/2017	D2017-16	Conditions d'accueil des stagiaires de l'enseignement supérieur
23/03/2017	D2017-17	Compte administratif 2016 du budget principal
23/03/2017	D2017-18	Compte administratif 2016 du budget annexe Atelier Auvity
23/03/2017	D2017-19	Compte administratif 2016 du budget annexe plateforme bois

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

23/03/2017	D2017-20	Compte de gestion 2016 du budget principal
23/03/2017	D2017-21	Compte de gestion 2016 du budget annexe Atelier Auvity
23/03/2017	D2017-22	Compte de gestion 2016 du budget annexe plateforme bois
23/03/2017	D2017-23	Clôture du budget atelier Auvity
23/03/2017	D2017-24	Affectation des résultats 2016 au budget principal primitif 2017
23/03/2017	D2017-25	Affectation des résultats 2016 au budget annexe primitif plate-forme bois 2017
23/03/2017	D2017-26	Budget principal primitif 2017
23/03/2017	D2017-27	Budget annexe primitif 2017 plate-forme bois
23/03/2017	D2017-28	Taux d'imposition 2017
23/03/2017	D2017-29 Bis	Indemnités de fonction de la Présidente et des vice-présidents
23/03/2017	D2017-30	Modification des statuts du PETR de la vallée de Montluçon et du Cher
23/03/2017	D2017-31	Avenant n° 2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Saint-Bonnet-Tronçais pour l'aménagement de la rue de la Poste
23/03/2017	D2017-32	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de services de la commune de Saint-Bonnet-Tronçais
23/03/2017	D2017-33	Fonds de concours à la commune de Meaulne pour le renouvellement du tracteur partiellement mis à disposition de la communauté de communes
23/03/2017	D2017-34	Fonds de concours à la commune de Le Brethon pour le renouvellement du tracteur partiellement mis à disposition de la communauté de communes
23/03/2017	D2017-35	Fonds de concours à la commune de Saint Bonnet pour le renouvellement du tracteur partiellement mis à disposition de la communauté de communes
23/03/2017	D2017-36	Avis sur le projet de création d'un salon de coiffure à Urçay
23/03/2017	D2017-37	Avis sur le projet de restructuration d'un commerce de producteurs à Theneuille
23/03/2017	D2017-38	Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la communauté de communes auprès du Syndicat Intercommunal de Création et d'Entretien des Chemins des Communes de la Région de Bourbon l'Archambault, dit Syndicat de voirie d'Ygrande
23/03/2017	D2017-39	Plafonnement du tarif garderies périscolaires 2017
23/03/2017	D2017-40	Désignation d'un représentant de la communauté de communes pour siéger à la Commission départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
23/03/2017	D2017-41	Travaux dans les écoles de Couleuvre, Saint-Bonnet et Valigny: annulation de la demande de subvention départementale au titre des bâtiments communaux
23/03/2017	D2017-42	Travaux dans les écoles de Couleuvre, Saint-Bonnet et Valigny: demande de subvention auprès de la Région
23/03/2017	D2017-43 bis	Recours à un contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi
23/03/2017	D2017-44	Avenant au marché de travaux de voirie 2016, lots 1 et 2

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

23/03/2017	D2017-45	Vente de la partie industrielle des Forges de Tronçais (bâtiments et terrains situés entre le canal et la ligne forestière du Vieux Morat)
23/03/2017	D2017-46	Demande de subvention au titre des amendes de police
19/04/2017	D2017-47	Demande de subvention au titre du Contrat Ambition Régionale
19/04/2017	D2017-48	Travaux dans les écoles de Couleuvre, St Bonnet et Valigny: demande de subvention auprès de la Région
19/04/2017	D2017-49	Taxes d'enlèvement des ordures ménagères
19/04/2017	D2017-50	Attribution de subventions dans le cadre "Habiter mieux"
19/04/2017	D2017-51	Attribution d'une subvention à l'association "Les Bambinos de Cérilly"
19/04/2017	D2017-52	Demande de subvention au titre de la DETR pour la réparation d'un ouvrage d'art sur voie communale transférée
01/06/2017	D2017-53	Modification de l'emploi du temps des écoles de Meaulne
01/06/2017	D2017-54	Mise à disposition du matériel acquis par la communauté de communes auprès des communes
01/06/2017	D2017-55	Groupement de commande avec la commune de Cérilly pour la réalisation de la rue des Tours
01/06/2017	D2017-56	Aide aux associations
01/06/2017	D2017-57	Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet
01/06/2017	D2017-58	Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique (SMAT) du Pays de Tronçais
01/06/2017	D2017-59	Avenant n°1 à la convention générale de partenariat avec l'office de Tourisme Aumance Tronçais
01/06/2017	D2017-60	Lieu de la prochaine réunion du conseil
06/07/2017	D2017-61	Fonds de concours aux communes
06/07/2017	D2017-62	Fonds de concours à la commune de Hérisson pour le renouvellement de la débroussailleuse mise à disposition de la communauté de communes
06/07/2017	D2017-63	Organisation de la semaine scolaire à la rentrée de septembre 2017 : vote à bulletin secret
06/07/2017	D2017-64	Organisation de la semaine scolaire à la rentrée de septembre 2017
06/07/2017	D2017-65	Augmentation du volume horaire du poste de Directrice d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à 28 heures par semaine
06/07/2017	D2017-66	Attribution de 3 subventions dans le cadre "Habiter mieux"
06/07/2017	D2017-67	Délégation au département des aides à l'investissement immobilier des entreprises
06/07/2017	D2017-68	Temps partiel sur autorisation
06/07/2017	D2017-69	Avenant à la convention de mise à disposition de services de Couleuvre
06/07/2017	D2017-70	Convention de mise à disposition d'une faucheuse d'accotement auprès de la commune de Braize
06/07/2017	D2017-71	Acquisition de la faucheuse d'accotement de la commune de Theneuille

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

06/07/2017	D2017-72	Avenant au Procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles relatifs à l'école de Valigny
06/07/2017	D2017-73	Mise à jour du règlement intérieur des services périscolaires
06/07/2017	D2017-74	Territoires d'excellence Pleine Nature Auvergne Rhône Alpes - Appel à manifestation d'intérêt
06/07/2017	D2017-75	Rapport d'activités 2016
06/07/2017	D2017-76	Lieu de la prochaine réunion de conseil
28/09/2017	D2017-77	Complément à la demande de subvention auprès de la Région pour la mise en accessibilité et gros entretien des écoles de Couleuvre, Saint Bonnet, Valigny
28/09/2017	D2017-78	Création d'un poste d'assistante de direction dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs
28/09/2017	D2017-79	Modalités d'amortissement des biens de faible valeur
28/09/2017	D2017-80	Avenant n°1 au contrat de location des locaux administratifs de la communauté de communes
28/09/2017	D2017-81	Perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en lieu et place du SICTOM de la Région Montluçonnaise
28/09/2017	D2017-82	Attribution de 4 subventions dans le cadre du programme « Habiter mieux »
28/09/2017	D2017-83	Projet de territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de la vallée de Montluçon et du Cher
28/09/2017	D2017-84	Création d'un office de tourisme dont la zone de compétence couvrira les EPCI Communauté de communes du pays de Tronçais, Communauté de Communes du Val de Cher, Montluçon Communauté
28/09/2017	D2017-85	Modifications des modalités de la taxe de séjour
28/09/2017	D2017-86	Convention cadre de partenariat de formation professionnelle avec le CNFPT
28/09/2017	D2017-87	Adhésion à l'association « Avenir-Jeunes Mission Locale »au titre de l'année 2017
28/09/2017	D2017-88	Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
28/09/2017	D2017-89	Temps partiel sur autorisation
20/12/2017	D2017-90	Adhésion au Syndicat départemental d'énergie pour la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
20/12/2017	D2017-91	Election du (dela) vice-président (e) en charge de l'aménagement rural
20/12/2017	D2017-92	Modification des statuts du sictom du secteur de Cérilly
20/12/2017	D2017-93	Avenant à la convention de mise à disposition de services de la commune d'Ainay le Château
20/12/2017	D2017-94	Avenant à la convention de mise à disposition de services de la commune de Braize
20/12/2017	D2017-95	Convention d'adhésion au service de médecine du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Allier
20/12/2017	D2017-96	Adhésion à la plateforme d'initiatives locales Montluçon Initiative

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

20/12/2017	D2017-97	Convention relative aux aides économiques avec la Région Auvergne Rhône Alpes
20/12/2017	D2017-98	Convention relatives au réseau Rural d'Education de Cérilly et de Cosne d'Allier
20/12/2017	D2017-99	Convention relative à la restauration scolaire avec le collège François Péron de Cérilly
20/12/2017	D2017-100	Tarifs 2018 des services périscolaires
20/12/2017	D2017-101	Formation informatique pour les agents des écoles avec le Club informatique de Meaulne
20/12/2017	D2017-102	Mise à jour du règlement des minibus
20/12/2017	D2017-103	Transfert de la compétence "accueil de loisirs extrascolaire" et création d'un accueil de loisirs extrascolaire au 1er septembre 2018
20/12/2017	D2017-104	Organisation de la semaine scolaire : retour à la semaine de 4 jours
20/12/2017	D2017-105	Dissolution/reprise du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du pays de Tronçais et diagnostic de ses équipements
20/12/2017	D2017-106	Partenariat avec le Département pour la restructuration du réseau des chemins de randonnée
20/12/2017	D2017-107	Perception de la taxe de séjour par le PETR
20/12/2017	D2017-108	Conventions d'objectifs multipartite Pôle d'Equilibre Territorial et Rural - communautés de communes et d'agglomération - Office de Tourisme Intercommunautaire
20/12/2017	D2017-109	Compte-rendu des délégations de la Présidente
20/12/2017	D2017-110	Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018
20/12/2017	D2017-111	Fonds de concours pour le renouvellement de matériels de voirie mis à disposition par la commune de Cérilly
20/12/2017	D2017-112	Fonds de concours pour le renouvellement de matériels de voirie mis à disposition par la commune de Theneuille
20/12/2017	D2017-113	Fonds de concours pour le renouvellement de matériels de voirie mis à disposition par la commune de Saint-Bonnet-Tronçais
20/12/2017	D2017-114	Fonds de concours pour l'achat d'une remorque par la commune de Meaulne
20/12/2017	D2017-115	Programme Habiter mieux : attribution de six subventions
20/12/2017	D2017-116	Décision modificative N°1 du budget principal
20/12/2017	D2017-117	Décision modificative N°2 du budget principal
20/12/2017	D2017-118	Transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à la communauté de communes
20/12/2017	D2017-119	Transfert de la compétence "équipements sportifs d'intérêt communautaire" à la communauté de communes
20/12/2017	D2017-120	Définition de l'intérêt communautaire de la compétence "équipements sportifs d'intérêts communautaire" à la communauté de communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

20/12/2017	D2017-121	Convention de répartition des biens dans la cadre de la dissolution du SIROM de LURCY-LEVIS
20/12/2017	D2017-122	Micro-crèche de Saint-Bonnet-Tronçais
20/12/2017	D2017-123	Convention avec le centre Social Pays de Tronçais Val de Cher et centre social de Lurcy Lévis pour le RAM

B – Le renforcement de coopération intercommunale.

1 – Transferts de compétences à la communauté de communes.

Lors de sa réunion du 20 décembre 2017, le conseil communautaire a décidé de solliciter auprès des communes le transfert des compétences accueil de loisirs extrascolaire et équipements sportifs d'intérêt communautaire. Ce dernier étant limité aux parcours permanents de course d'orientation.

L'année 2018 sera marqué par le transfert effectif de ces deux compétences dans l'attente de la délibération des conseils municipaux (3 mois à compter de la réception de la délibération du conseil communautaire) et de l'arrêté préfectoral. Ensuite la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées devra se réunir afin de déterminer l'impact éventuel de ces deux transferts de compétences sur les transferts de charges.

.

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017

Fiscalité professionnelle (FPU) perçue par la commune en 2012 – charges de voirie et d'école transférées à la communauté de communes = attribution de compensation (qui peut être positive si la commune percevait plus de FPU qu'elle n'a transféré de charges ou négative si la commune percevait moins de FPU qu'elle n'a transféré de charges).

	AINAY	BRAIZE	CERILLY	COULEUVRE	HERISSON	ISLE BARDAIS	LE BRETHON	LE VILHAIN	L'ETELON	MEAULNE	ST BONNET	ST CAPRAIS	THENEUILLE	URCAY	VALIGNY	VITRAY	TOTAL COMMUNES
FONDS 1	4 927	**2 965**	10 486	15 422	6 410	4 511	3 645	2 168	2 524	2 722	6 473	2 781	7 261	1 181	4 950	2 784	**81 210**
FONCTIONNEMENT ECOLE (coût net)	126 969	32 090	135 760	73 624	69 312	195	34 960	34 599		88 274	94 644	3 147	2 436	666	54 886	829	**752 391**
FONCTIONNEMENT VOIRIE (coût net) *moins Fonds 1 pour commune membre SVY*	42 255	16 036	49 754	55 734	47 681	20 136	34 598	13 078	516	20 782	25 869	6 417	33 476	5 035	32 333	2 468	**406 168**
ETAT ACTIF ECOLE *Investissement avec déduction FCTVA et -25% de subvention*	27 408	1 346	41 373	17 134	11 069		10 842	4 198		18 332	13 662				8 899		**154 263**
ETAT ACTIF VOIRIE *Investissement avec déduction FCTVA*	11 164	2 906	21 068	2 279	7 982	3 516	7 240	2 619	1 333	7 090	8 128	218	2 781	4 510	1 127	803	**84 764**
TRAVAUX VOIRIE SELON PEREQUATION / POP *Investissement avec déduction FCTVA*	48 647	6 431	64 197		14 568	24 796	14 433	8 286	5 642	27 204	29 673	4 928		5 419		4 739	**258 963**
TRAVAUX VOIRIE - FONDS 1	43 720	3 466	53 711		8 158	20 285	10 788	6 118	3 118	24 482	23 200	2 147		4 238		1 955	**205 386**
CONTRIBUTION SDIS 03 - 2016	21 236	4 675	26 805	11 085	12 947	4 977	4 464	4 625	2 381	13 267	14 418	1 561	6 936	5 515	5 361	1 611	**141 864**
TOTAL CHARGE TRANSFEREES	**272 752**	**60 519**	**328 471**	**159 856**	**157 149**	**49 109**	**102 892**	**65 237**	**7 348**	**172 227**	**179 921**	**13 490**	**45 629**	**19 964**	**102 606**	**7 666**	**1 744 836**
FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE	57 135	14 572	106 427	55 068	17 429	10 779	3 139	12 244	881	189 494	48 522	176	15 505	18 807	8 875	4 274	**563 327**
ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017	**-215 617**	**-45 947**	**-222 044**	**-104 788**	**-139 720**	**-38 330**	**-99 753**	**-52 993**	**-6 467**	**17 267**	**-131 399**	**-13 314**	**-30 124**	**-1 157**	**-93 731**	**-3 392**	

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

3– Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communes et l'aide aux bâtiments communaux.

L'objectif de la péréquation consiste à **corriger l'inégalité de répartition des assiettes fiscales et des charges entre collectivités.** Pour la communauté de communes, la péréquation s'exerce de deux manières :

- de l'Etat vers la communauté de communes (péréquation verticale) ;
- des « blocs communaux » (communes et communautés) les plus favorisés en France, vers les blocs communaux les moins favorisés, dont la communauté de communes (péréquation horizontale car réalisée entre collectivités d'un même niveau) via le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Comme en 2016, la répartition de droit commun a été appliquée : les communes et la communauté de communes se partageant le FPIC. Pour aider les communes, la communauté de communes utilise ces crédits pour alimenter le **fonds de concours aux bâtiments communaux. L'objet de ce fonds de concours consiste à aider les communes à la réalisation d'investissements relatifs aux bâtiments communaux** (mairie, salle polyvalente, cimetière, église, etc.). Ainsi, en 2017, le conseil communautaire a approuvé l'attribution de 87 511,76 **€ d'aides aux communes** pour les opérations suivantes :

COMMUNES	OPERATION	MONTANT
Ainay le Château	Restaurant	12 000,00 €
Cérilly	Escalier place du champ de Foire	12 000,00 €
Hérisson	Camping	4 691,44 €
Le Brethon	Sentier chapelle St Mayeul	11 189,42 €
Le Vilhain	Pont des Frênes	9 982,37 €
Theneuille	Cimetière	8 400,00 €
Urçay	Agence postale	3 546,34 €
TOTAL		61 809,57€

C – Le personnel de la communauté de communes.

Au 31 décembre 2017, la communauté de communes comptait **3,74 équivalents temps plein administratifs** :

- une assistante de direction, Madame Odile LEPEE, adjoint administratif, pour une durée de 35 h/sem ;
- une secrétaire, Madame Séverine CLABAU, arrivée le 16 novembre 2015, en contrat d'insertion subventionné par l'Etat, pour une durée de 28 h/sem ;
- une responsable paie et carrière, Madame Véronique FOULQUIER, arrivée le 1er juillet 2014, adjoint administratif principal 2ème classe, pour une durée de 5 h/sem ;
- une directrice de l'accueil de loisirs sans hébergement, Madame Carole SYLVAIN, arrivée le 1er septembre 2015, adjoint d'animation, pour une durée de 28 heures hebdomadaires ;
- un directeur, attaché territorial principal, Jean-Louis ETIEN, à temps complet, arrivé en 2009, par mutation, titulaire ;

Au 31 décembre 2017, la communauté de communes emploie 32 agents soit 19,96 équivalents temps plein : 24 occupent un emploi permanent et 8 un emploi non permanent.

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADMINISTRATIVE		2,00	1,00	3,00	2,14	1,11	3,25
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00		1,00	1,00	1,11	2,11
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME C	C		1,00	1,00	0,14		0,14
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00		1,00	1,00		1,00
TECHNIQUE		3,00	12,00	15,00	10,66	0,49	11,15
ADJOINT TECHNIQUE	C	3,00	12,00	15,00	10,66	0,49	11,15
SOCIAL		2,00	2,00	4,00	3,64		3,64
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1ERE CL DE	C		1,00	1,00	0,70		0,70
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2EME CL DE	C	2,00	1,00	3,00	2,94		2,94
ANIMATION		1,00	1,00	2,00	1,80		1,80
ADJOINT D'ANIMATION	C		1,00	1,00	0,80		0,80
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL	C	1,00		1,00	1,00		1,00
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
TOTAL GENERAL		8,00	16,00	24,00	18,24	1,60	19,84

Quelques indicateurs d'activité administrative pour l'année 2017 :

- 7 018 écritures comptables (mandats de dépenses et titres de recettes) : nombre en diminution par rapport à 2016 en raison du passage au rôle pour les cantines et garderie : la facturation de toutes les familles dont les enfants mangent à la cantine ne fait plus l'objet que d'un titre par mois et par site
- 123 délibérations
- 116 arrêtés
- 3 893 courriers reçus
- 1 079 courriers envoyés.

Au total, en 2016, avec le personnel des écoles et de la voirie, les dépenses de personnel se sont élevées à 1 092 155 € qui se décomposent comme suit :

- 336 378,60 € pour les agents communaux mis à disposition ;
- 755 776,40 € pour les agents transférés et le personnel administratif.

Elles représentent 30,3 % des dépenses de fonctionnement (32,7 % en 2015, et 31,2 % en 2016)).

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

Tableau des emplois de la communauté de communes au 31 décembre 2017

EMPLOIS							
Libellé fonction ou poste ou emploi	Date de création	Quotité de temps de travail actuelle	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Poste pourvu	Poste vacant
Assistante de direction	28/09/2017	35	adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	**1**	**0**
Responsable Patrimoine bâti, voirie, réseaux	08/03/2018	35	tech	C	Agent de maîtrise principal	**1**	0
Directrice adjointe ALSH - agent des écoles et de prévention	01/06/2017	35	tech	C	Adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	0
Directeur(trice) ALSH	26/05/2016	28	anim	C	Adjoint d'animation, adjoint d'animation principal 2ème cl., adjoint d'animation principal 1ère cl.	**1**	0
Responsable paie et carrière	17/04/2014	5	adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	**1**	**0**
Directeur des services	01/01/2000	35	adm	A	Attaché, attaché principal	**1**	**0**
Agent des écoles	16/10/2014	35	anim	C	adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2ème cl., adjoint d'animation principal de 1ère classe	**1**	**0**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	16/10/2014	35	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	01/04/2013	35	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	27/06/2016	24,57	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	01/04/2013	35	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	01/04/2013	16,47	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	05/07/2018	23,06	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	01/04/2013	26,54	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	01/04/2013	35	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	02/04/2013	25,42	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	01/04/2013	19	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	01/04/2013	35	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	01/04/2013	31	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	28/08/2014	33,4	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	28/08/2014	32	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	16/10/2014	35	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	18/06/2015	22,1	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	18/06/2015	2,55	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	18/06/2015	2,66	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	27/06/2016	31	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**

Les contrats aidés ne figurent pas dans le tableau des emplois car ce sont des contrats à durée déterminée, donc non permanents contrairement à ceux qui figurent dans le tableau.

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

III - Les comptes administratifs 2017.

Les comptes administratifs permettent de recenser toutes les dépenses réalisées au cours de l'exercice.

A – Compte administratif 2017 du budget principal.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 605 567,79	G	4 041 630,37
	Section d'investissement	B	951 581,59	H	533 002,76
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	921 022,92
	Report en section d'investissement (001)	D		J	61 163,85
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	4 557 149,38	= G+H+I+J	5 556 819,90
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	856 381,52	L	394 453,76
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	856 381,52	= K+L	394 453,76
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 605 567,79	= G+I+K	4 962 653,29
	Section d'investissement	= B+D+F	1 807 963,11	= H+J+L	988 620,37
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 413 530,90	= G+H+I+J+K+L	5 951 273,66

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 856 381,52	L 394 453,76
0303	SITE TRONCAIS LES FORGES	23 754,00	
11001	Forêt patrimoine	45 000,00	
12004	Subventions équipt versées aux commune	70 263,03	
1604	Ecoles travaux ST B C V	502 276,20	299 213,00
1701	Voirie Travaux	127 058,77	
1702	Voirie matériel	45 805,21	
1704	Ecoles Braize - Le Brethon - Le Vilhain	42 224,31	95 240,76

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	985 500,00	807 058,86	44 644,94		133 796,20
012	Charges de personnel et frais assimilé	1 159 000,00	1 036 735,10	55 420,41		66 844,49
014	Atténuations de produits	142 000,00	141 517,00			483,00
65	Autres charges de gestion courante	1 492 450,00	1 396 015,35	8 500,00		87 934,65
Total des dépenses de gestion courante		**3 778 950,00**	**3 381 326,31**	**108 565,35**	**0,00**	**289 058,34**
66	Charges financières	11 854,83	7 199,13	4 473,57		182,13
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	4 155,19			5 844,81
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires (					
022	Dépenses imprévues	208 004,11				
Total des dépenses réelles de fonct.		**4 008 808,94**	**3 392 680,63**	**113 038,92**	**0,00**	**295 085,28**
023 (2)	*Virement à la section d'investissement (*	*662 509,53*				
042 (2)	*Opé. d'ordre transfert entre sections (2)*	*99 972,38*	*99 848,24*			*124,14*
043 (2)	*Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct*					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		***762 481,91***	***99 848,24***	***0,00***	***0,00***	***124,14***
TOTAL		**4 771 290,85**	**3 492 528,87**	**113 038,92**	**0,00**	**295 209,42**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) **0,00**				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	29 000,00	45 122,66			-16 122,66
70	Produits des services, domaine et vent	762 000,00	800 568,39			-38 568,39
73	Impôts et taxes	2 676 000,00	2 748 548,10			-72 548,10
74	Dotations, subventions et participations	375 700,00	434 353,24			-58 653,24
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		**3 842 700,00**	**4 028 592,39**	**0,00**	**0,00**	**-185 892,39**
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	4 328,00	9 798,05			-5 470,05
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		**3 847 028,00**	**4 038 390,44**	**0,00**	**0,00**	**-191 362,44**
042 (2)	*Opé. ordre transfert entre sections (2)*	*3 239,93*	*3 239,93*			
043 (2)	*Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)*					
Total des recettes d'ordre de fonct.		***3 239,93***	***3 239,93***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**3 850 267,93**	**4 041 630,37**	**0,00**	**0,00**	**-191 362,44**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) **921 022,92**				

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	2 035 636,34	888 616,83	856 381,52	290 637,99
Total des dépenses d'équipement		**2 035 636,34**	**888 616,83**	**856 381,52**	**290 637,99**
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	55 328,00	54 358,93		969,07
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créanoes ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	300,00	35,00		265,00
020	Dépenses imprévues	14 000,00			
Total des dépenses financières		**69 628,00**	**54 393,93**	**0,00**	**1 234,07**
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	5 331,00	5 330,90		0,10
Total des dépenses réelles d'invest.		**2 110 595,34**	**948 341,66**	**856 381,52**	**291 872,16**
040	*Opé. d'ordre de transfert entre sections*	*3 239,93*	*3 239,93*		
041	*Opérations patrimoniales*				
Total des dépenses d'ordre d'invest.		***3 239,93***	***3 239,93***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**2 113 835,27**	**951 581,59**	**856 381,52**	**291 872,16**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	611 917,00	145 296,00	394 453,76	72 167,24
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	250 000,00			250 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	5 331,00	5 330,90		0,10
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		**867 248,00**	**150 626,90**	**394 453,76**	**322 167,34**
10	Dotations, fonds divers et reserves (sf 1068)	210 000,00	69 587,19		140 412,81
1068	Exoédents de fonctionnement capitalisés	207 940,51	207 940,51		
138	Autres subv.d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créanoes ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	4 999,92		0,08
024	Produits des oessions d'immobilisations	1,00			
Total des recettes financières		**422 941,51**	**282 527,62**	**0,00**	**140 412,89**
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'invest.		**1 290 189,51**	**433 154,52**	**394 453,76**	**462 580,23**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*662 509,53*			
040	*Opé. d'ordre de transferts entre sections*	*99 972,38*	*99 848,24*		*124,14*
041	*Opérations patrimoniales*				
Total des recettes d'ordre d'invest.		***762 481,91***	***99 848,24***	***0,00***	***124,14***
TOTAL		**2 052 671,42**	**533 002,76**	**394 453,76**	**462 704,37**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**61 163,85**			

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

Arrêt des comptes de l'exercice 2017 :

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Prévu	2 133 835,27
	Réalisé	951 581,59
	Reste à réaliser	856 381,52
RECETTES	Prévu	2 113 835,27
	Réalisé	594 166,61
	Reste à réaliser	394 453,76
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Prévu	4 771 290,85
	Réalisé	3 605 567,79
	Reste à réaliser	0,00
RECETTES	Prévu	4 771 290,85
	Réalisé	4 962 653,29
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice 2017 :

	2014	2015	2016	**2017**
Investissement	- 323 332,42	- 235 872,62	33 170,83	**-357 414,98**
Fonctionnement	950 089,10	1 275 201,66	1 134 787,04	**1 357 085,50**
Résultat global	626 756,68	1 039 329,04	1 168 957,87	**999 670,52**

Soldes intermédiaires de gestion.

Repères	Soldes intermédiaires de gestion	2014	2015	2016	2017
A	Recettes réelles de Fonctionnement avec EFR	4 351 122	4 629 324	4 753 028	4 959 413
B	Excédent de fonctionnement reporté (EFR)	734 237	792 109	859 027	921 023
C	Recettes réelles de Fonctionnement sans EFR	3 616 885	3 837 215	3 894 001	4 038 390
D	Dépenses réelles de Fonctionnement	3 359 266	3 224 464	3 469 666	3 505 720
E	Chapitre 67 - charges exceptionnelles	2 148	21 693	6 056	4 155
F	Chapitre 77 - produits exceptionnels	5 724	14 903	7 346	9 798
G	Frais financiers	2 169	2 871	13 576	11 673
H	**Epargne brute**	**251 873**	**616 669**	**409 469**	**515 355**
I	Remboursement du capital	5 529	28 168	31 384	54 359
J	**Epargne nette**	**246 344**	**588 502**	**378 085**	**460 996**
K	Capital restant dû avant au 31 décembre	296 381	668 214	636 830	584 798
L	**Capacité de désendettement**		**1,1**	**1,6**	**1,1**
M	**Taux d'épargne brute**	**7%**	**16%**	**11%**	**13%**

Taux d'imposition 2017 (idem 2015 et 2016).

Taxes	**Taux 2017**
Cotisation foncière des entreprises	**25,90**
Taxe d'habitation	**4,76**
Taxe sur le Foncier Bâti	**2,72**
Taxe sur le Foncier Non Bâti	**7,64**

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20180705-D201867-DE

B – Le compte administratif 2017 du budget annexe « Plate-forme bois ».

Arrêt des comptes de l'exercice 2017 :

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Prévu	108 834,00
	Réalisé	103 535,28
	Reste à réaliser	0,00
RECETTES	Prévu	108 834,00
	Réalisé	118 064,16
	Reste à réaliser	0,00
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Prévu	40 596,43
	Réalisé	8 090,32
	Reste à réaliser	0,00
RECETTES	Prévu	40 596,43
	Réalisé	44 470,91
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice 2017 :

	2016	2017
Investissement	- 88 964,88	14 528,88
Fonctionnement	30 596,43	36 380,59
Résultat global	-58 368,45	50 909,47

D - Liste des marchés conclus en 2017 (> 25 000 € HT)

Travaux écoles de Braize, le Brethon, Le Vilhain : 89 613,50 € HT
Travaux de voirie – rue des Tours à Cérilly (groupement de commandes) : 68 000 € HT – Centre Voirie Colas
Travaux de voirie – autres communes : 156 380 € HT – Centre Voirie Colas
Travaux de voirie – petit entretien : 50 000 € HT - Centre Voirie Colas
Services : classe de neige Cérilly : 34 225 € - PEP 03